

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2016**

Date de convocation : 24/03/2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11 en présence : 11 votants : 11

L'an deux mil seize, le quatre du mois d'avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, R. LETOMBE, C. FORMONT, V. LEROY,

Absents : T. WILLECOCQ

Procurations : T. WILLECOCQ donne procuration à M.A. DUPUIS

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

Lecture faite de la séance du 11 février 2016

**1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA COMMUNE**

L'Adjoint au Maire présente les Comptes Administratifs 2015 de l'Assainissement :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	11 100,93	10 283,08	21 384,01
Dépenses	2 075,00	11 100,93	13 175,93
Déficits			
Excédents	+ 9 025,93		+ 8 208,08
Résultat 2015		- 817,85	

REPORT ANNEE 2014 : + 51 326,02

CLOTURE 2015 : + 8 208,08

SOLDE AU 31/12/2015 : + 59 534,10

L'Adjoint au Maire présente les Comptes Administratifs 2015 de la Commune.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	177 344,70	409 753,90	587 098,60
Dépenses	252 076,51	340 943,13	593 019,64
Déficits	- 74 731,81		
Excédents		+ 68 810,77	
Résultat 2015			- 5 921,04

REPORT EXCEDENT 2014 : + 150 704,09

CLOTURE 2015: - 5 921,04

TRANSFERT A L'INVESTISSEMENT - 14 982,79

SOLDE AU 31/12/2015 : + 129 800,29

Le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs 2015 de l'Assainissement et de la Commune qui sont adoptés à l'unanimité.

## **2 – BUDGET 2016 DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif 2016 de l'Assainissement.

Après discussion article par article, le budget primitif 2016 est arrêté comme suit

### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 11 101,00€

Recettes : 11 101,00€

### INVESTISSEMENT

Dépenses : 70 264,00€

Recettes : 70 264,00€

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif 2016 de la Commune.

Après discussion article par article, le budget primitif 2016 est arrêté comme suit

### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 373 211,00€

Recettes : 419 461,00€

### INVESTISSEMENT

Dépenses : 273 857,00€

Recettes : 273 857,00€

## **3 – TAUX D'IMPOSITION 2015**

Le Maire propose que les taux d'imposition 2016 restent les mêmes que ceux de 2015 soit :

Taux d'habitation 10,97%

Taxe foncière (bâti) 17,04%

Taxe foncière (non bâti) 46,12%

Le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité ces taux.

## **4 – CHOIX D'ENTREPRISE POUR TRAVAUX DE VOIRIE, TOITURE SACRISTIE ET PREAU DE L'ECOLE**

Suite à la réunion du 11/02/2016, le Maire présente à l'assemblée des devis pour la réfection de la toiture de la sacristie et celle du préau de l'école qui sont dégradés.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal choisit :

- L'entreprise TURGY pour un montant de 4 542,00€ HT pour la toiture de la sacristie
- L'entreprise KOZIELSKI pour un montant de 9 021,30€ HT pour la toiture du préau

Le Maire rappelle le projet de création de ralentissement rue de la Chambérie. Il présente des devis pour les travaux de voirie qui consiste en la réalisation de chicanes et de marquage.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal choisit :

- L'entreprise VADEZ pour un montant de 10 839,58€ HT pour la voirie
- L'entreprise SIGNATURE pour un montant de 6892,00€ HT pour le marquage

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

## **5 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrat a été signé avec la société ADICO pour la maintenance informatique et que ce contrat arrive à son terme. Il demande au Conseil Municipal son accord pour le renouvellement de ce contrat offrant de nouvelles prestations incluses sans changement de tarif qui est de 300,00€ HT par an

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de ce contrat.

## **6 – AIDE D'URGENCE AU SIRS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIRS est en fiscalité directe et que Les nouvelles dispositions comptables précisent, en sus, que l'Etat ne débloquera les fonds prélevés sur les contribuables que 40 jours après le vote de son budget. Il l'informe que depuis le début de l'année, le SIRS vivait comme de coutume sur les reliquats 2015 mais devant les nouvelles dispositions il ne dispose plus de trésorerie. Le receveur, Monsieur IMBERT, propose que les trois communes membres du SIRS fassent chacune une avance de 13000€ au SIRS remboursable dans l'année.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'avance de trésorerie au SIRS remboursable.

## **7 – ACHAT D'EXTINCTEURS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer sept extincteurs de la salle polyvalente et d'équiper le nouveau local technique avec deux extincteurs. Il présente des devis pour l'achat de ces extincteurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition. Il donne son accord pour le choix de la société CASI pour un montant de 772.70€ HT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Présentation des projets pour le 14 juillet 2016 : animation musicale, structures gonflables et repas africain.
- Autorisation a été donnée à l'association H2O Carpe Club pour l'organisation d'un concours de pêche à caractère caritatif pour l'Association François Aupetit (AFA) dans le cadre de l'opération « Montrons ce que nous avons dans le ventre » du 11 au 13 novembre 2016 au grand étang de Morlincourt.
- Autorisation a été donnée pour l'occupation du terrain de foot dans le cadre de l'animation des jeunes réfugiés du Centre de la Croix de Pont l'Evêque.
- Autorisation n'a pas été donnée à un habitant de la rue de la Chambérie pour l'installation d'un ponton sur la mare des parcelles AE 293 et AE 292.

Le Maire,

Daniel CHARLET